

Règlement des brevets du CC Gap

Le samedi 20 avril 2024 le Club Cyclotouriste de Gap organise un brevet randonneur mondial de 200km et un brevet fédéral de 100 km. Les opérations de départ et d'arrivée s'effectuent à l'adresse suivante : salle Dum'Art, 14 avenue du Cdt Dumont 05000 Gap

Horaires

Brevet de 200 Km :

Horaires de départ : le 20 avril 2024 de 07h00 à 08h00

Horaires d'arrivée : le 20 avril 2024 jusqu'à 20h30

Brevet de 100 km

Horaires de départ : le 20 avril 2024 de 08h à 09h00

Horaires d'arrivée : le 20 avril 2024 jusqu'à 16h00

Droits d'inscription pour les2 brevets :

Licenciées FFCT : 5 €

Autres :8 €

Gratuité pour les mineurs

Identification des participants

La manifestation est ouverte à tous les pratiquants cyclotouristes.

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours aux lieux de contrôles intermédiaires ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Accueil des mineurs

La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, d'une autorisation parentale ou du tuteur légal et d'un certificat médical d'aptitude de moins de 6 mois.

Assurance

Tous les participants licenciés à une fédération sportive et non licenciés y compris les étrangers doivent être assurés par des garanties conformes aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport

Consignes

Chaque participant déclare être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours retenu, Il est considéré comme étant en excursion personnelle. Il ne bénéficie en aucun cas d'une priorité de passage.

Il se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières
- De porter le gilet de haute visibilité en cas de circulation nocturne et de mauvaises conditions de visibilité
- La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- En cas d'abandon, prévenir l'organisation

Équipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants au BRM 200 sont mus exclusivement par la force musculaire,

Les machines sont équipées conformément aux dispositions du Code de la route et en bon état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage

Les VAE sont admis au brevet fédéral 100 km vitesse maximum 25km/h

Port du casque

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé. Il est obligatoire pour tous les mineurs.